



Commission économique pour l'Europe
Groupe de travail permanent sur le vieillissement**Treizième réunion**

Genève, 19 et 20 novembre 2020

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement pour le quatrième cycle d'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement – activités mises en œuvre en 2020 et prévisions pour 2021**Mise en œuvre du programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement en 2020****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Le Groupe de travail sur le vieillissement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) est un mécanisme intergouvernemental créé en 2008 pour faciliter l'accomplissement de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (ci-après la Stratégie régionale). Le 24 juillet 2020, suite à l'adoption par le Conseil économique et social de sa résolution 2020/19, la version révisée du mandat du Groupe de travail sur le vieillissement et le changement de nom du Groupe de travail en « Groupe de travail permanent sur le vieillissement » (ci-après le Groupe de travail permanent) sont entrés en vigueur.

2. Le programme de travail du Groupe de travail permanent pour le quatrième cycle d'exécution de la Stratégie régionale (2018-2022) a été adopté à la onzième réunion du Groupe de travail, en novembre 2018 (ECE/WG.1/2018/2). La Déclaration ministérielle de Lisbonne (ECE/AC.30/2017/2/Rev.1), que 46 États membres ont approuvée lors de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement tenue en septembre 2017 à Lisbonne, constitue la base sur laquelle repose ce programme de travail quinquennal.

3. Le présent document a été établi par le secrétariat en vue de la treizième réunion du Groupe de travail permanent. Il traite de la mise en œuvre du programme de travail du Groupe de travail permanent en 2020, et fait état des prévisions pour 2021, notamment des principaux résultats escomptés dans les grands domaines d'activité que sont les séminaires d'orientation et les débats approfondis, l'élaboration de notes d'information assorties d'exemples de bonnes pratiques, le renforcement des capacités, et le suivi de l'exécution de la Stratégie régionale et le renforcement de la base de connaissances servant à l'élaboration des politiques.



II. Mise en œuvre des principaux éléments du programme de travail en 2020

A. Coopération internationale, échange de données d'expérience et réflexion concernant la politique à mener

1. Séminaires d'orientation sur le vieillissement

4. Les séminaires d'orientation sur le vieillissement sont devenus une composante récurrente du programme de travail du Groupe de travail permanent pour la période 2018-2022 après les retours extrêmement positifs reçus des membres du Groupe de travail à l'issue du premier séminaire organisé en novembre 2018. Ces séminaires sont généralement couplés avec les réunions annuelles du Groupe de travail permanent. Le troisième séminaire d'orientation sur le vieillissement se tiendra le 18 novembre 2020 sur le thème : « Les personnes âgées dans les situations d'urgence : enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 ». C'est le thème qui a été jugé prioritaire par les membres du Groupe de travail permanent lorsqu'ils ont été consultés en mars et avril 2020 sur les thèmes à retenir pour leurs séminaires d'orientation.

5. Le troisième séminaire d'orientation sur le vieillissement offrira aux membres du Groupe de travail permanent l'occasion de se pencher sur les enseignements tirés jusqu'alors de la pandémie de COVID-19 au regard de la préservation des droits humains des personnes âgées dans les situations d'urgence. Les questions abordées comprendront : l'accès aux biens et services de santé essentiels et aux services de prise en charge de longue durée, l'ouverture aux besoins et préférences des intéressés, et la garantie que le bien-être mental et la dignité des personnes âgées sont préservés. Compte tenu des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, le séminaire de 2020 se tiendra vraisemblablement en ligne, selon les modalités d'une série de webinaires.

2. Notes d'orientation

6. La série de notes d'orientation de la CEE sur le vieillissement apporte des informations sur les orientations stratégiques dans le domaine et favorise l'échange d'exemples de bonnes pratiques entre États au sujet des différents domaines d'action de la Stratégie régionale. Ces documents réunissent un grand nombre de contributions et de données d'expérience émanant des États membres. Toutes les notes publiées peuvent être consultées sur le site Web de la CEE¹.

7. Depuis la douzième réunion du Groupe de travail, en novembre 2019, deux notes d'orientation, à savoir les notes n° 23 intitulée « L'égalité des sexes dans les sociétés vieillissantes » et 24 intitulée « Le vieillissement en milieu urbain intelligent et durable », ont été finalisées et publiées électroniquement au premier semestre 2020. L'Autriche et la France ont fourni la traduction de la note n° 23 en allemand et en français, respectivement. La France a également fourni la version française de la note n° 24.

8. La note d'orientation n° 25, intitulée « Les personnes âgées dans les situations d'urgence », est en cours d'élaboration et sera publiée de façon à étayer les débats du troisième séminaire d'orientation. Les thèmes retenus pour les deux numéros suivants de la série de notes d'orientation ont été arrêtés à la douzième réunion du Groupe de travail permanent, en 2019 : la note n° 26 portera sur le vieillissement à l'ère numérique (à paraître en 2021) et la note n° 27 sera consacrée à la prise en compte du vieillissement.

¹ Accessible à l'adresse <http://www.unecce.org/population/ageing/policybriefs.html>.

B. Lignes directrices et orientations recommandées, services consultatifs et renforcement des capacités

1. Lignes directrices relatives à la prise en compte du vieillissement

9. À sa onzième réunion, le Groupe de travail sur le vieillissement a décidé d'inscrire à son programme de travail pour 2019-2020 l'élaboration de lignes directrices relatives à la prise en compte du vieillissement, et de constituer une équipe spéciale à cet effet. Créée au printemps 2019, l'Équipe spéciale sur la prise en compte du vieillissement se compose de représentants des États membres de la CEE suivants : Allemagne, Autriche, Bélarus, Canada, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, République de Moldova et République tchèque. Elle comprend également des représentants des trois organisations non gouvernementales (ONG) suivantes : Ardager Kazakhstan, ILC Canada et Turbota pr litnih v Ukraini (Ukraine).

10. Les premières tâches auxquelles les membres de l'Équipe spéciale se sont attelés ont consisté à recenser les pratiques et données d'expérience nationales de leur propre pays, et tous les membres du Groupe de travail sur le vieillissement ont été invités à donner des précisions à ce sujet. À la date de mars 2020, 22 États membres avaient communiqué des notes de pays sur la prise en compte du vieillissement, qui ont constitué la base sur laquelle s'est faite l'élaboration des lignes directrices.

11. Une toute première version des lignes directrices établie par un consultant, en étroite coopération avec l'Équipe spéciale et le secrétariat, a été soumise pour consultation aux membres du Groupe de travail permanent en juillet 2020. La version révisée de ce projet, sur laquelle auront été portés les commentaires et suggestions reçus à la mi-septembre des États membres et des experts invités, sera soumise pour approbation en séance plénière de la réunion du Groupe de travail permanent, en novembre 2020. Les lignes directrices seront officiellement publiées au premier semestre 2021.

2. Feuilles de route pour la prise en compte du vieillissement

12. Les feuilles de route pour la prise en compte du vieillissement, qui ont été élaborées en collaboration avec les États membres, à leur demande, donnent des orientations permettant au pays concerné de mieux respecter les engagements qu'il a pris dans le cadre de la Stratégie régionale, étant entendu que les particularités dudit pays sont prises en compte.

13. En 2019, Le Gouvernement kazakh a demandé à la CEE d'établir une feuille de route pour faciliter l'élaboration d'une stratégie nationale sur le vieillissement. Une étude sur documents a été réalisée fin 2019 puis une mission sur le terrain a été conduite au Kazakhstan (du 26 au 31 janvier 2020), au cours de laquelle des discussions ont été menées avec des représentants des pouvoirs publics et différents groupes de parties prenantes en vue d'éclairer l'élaboration de la feuille de route pour la prise en compte du vieillissement. Un consultant a été recruté pour analyser le contenu de divers supports d'information (presse écrite, informations en ligne, émissions radiodiffusées et journaux télévisés) afin de cerner la représentation qui était faite des personnes âgées et le traitement qui était réservé aux questions de vieillissement en général.

14. Les activités d'établissement du projet de feuille de route et les nouvelles consultations conduites auprès d'experts du Gouvernement kazakh ont été interrompues en raison de problèmes de financement et de la pandémie de COVID-19. Désormais, il est prévu que le document contenant la feuille de route soit finalisé au premier semestre 2021 et qu'il comportera une évaluation des difficultés rencontrées par les prestataires de soins de longue durée en institution et de soins de longue durée à domicile pendant la pandémie. À titre expérimental, une rapide évaluation des difficultés liées à la COVID-19 pour la prise en charge de longue durée au Kazakhstan sera entreprise en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

C. Suivi de l'exécution de la Stratégie régionale et renforcement de la base d'informations à l'intention des décideurs

15. Les dernières opérations biennales de calcul et de révision des ensembles de données relatives à l'indice du vieillissement actif (IVA) pour les pays de l'Union européenne se sont déroulées au printemps 2019 et ont produit des valeurs de l'indice ventilées par genre pour cinq repères dans le temps : 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016 (IVA 2010 – IVA 2018). Lors de la phase préparatoire du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de la Stratégie régionale, les opérations de calcul de l'IVA pour 2020 seront effectuées début 2021, à condition que les enquêtes sur lesquelles ils reposent aient été menées à bon terme en temps voulu. Le nombre de pays non membres de l'Union européenne pour lesquels l'IVA est calculé a augmenté : le Bélarus et le Kazakhstan ont inclus l'IVA dans le cadre global de surveillance de leurs plans d'action nationaux relatifs au vieillissement. Les lignes directrices concernant l'application de l'IVA dans les pays non membres de l'Union européenne et au niveau infranational viennent à l'appui de ces nouvelles initiatives.

16. Des pays de la CEE ont également assuré le suivi des calculs de l'IVA au niveau infranational. En août 2020, l'Institut national italien de statistique (ISTAT) a publié, en italien, un ouvrage électronique intitulé « Vieillesse active et conditions de vie des personnes âgées en Italie » dans lequel sont présentés les résultats de l'IVA pour la période 2007-2018, ventilés par région et pas genre, et où chacun des indicateurs est expliqué et analysé.

17. Le secrétariat a continué de servir de pivot pour la gestion des données du Programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations et à coordonner le réseau des coordonnateurs nationaux, à savoir le Conseil des partenaires du Programme. À ce titre, le secrétariat de la CEE a coorganisé une réunion virtuelle du Conseil des partenaires du Programme, le 24 juin 2020. Les représentants de l'équipe du Programme, issus de 32 pays, ont activement pris part à la réunion, et 100 autres participants ont assisté en ligne aux débats. En sa qualité de coordonnateur du Conseil des partenaires du Programme, le secrétariat de la CEE fait le lien entre les responsables de la gestion et du développement du Programme et les responsables de sa mise en œuvre au niveau national.

18. La CEE gère la soumission des données par les équipes nationales et traite les demandes des scientifiques et des experts qui souhaitent utiliser les données issues du Programme dans le cadre de leurs travaux de recherche². Le Programme est l'une des principales sources de données pour les recherches menées en vue de l'élaboration de politiques portant sur les tendances et les processus démographiques dans la région de la CEE. Les données et résultats de travaux de recherche issus du Programme ont été utilisés dans certains contextes pour le calcul des indicateurs de l'IVA et ont été à l'origine, ou ont encouragé l'adoption, de certaines mesures ayant trait à la faiblesse de la fécondité et à l'équité intergénérationnelle. Les données issues du Programme servent aussi au calcul de plusieurs indicateurs des objectifs de développement durable.

COVID-19 et personnes âgées

19. Un grand nombre d'organisations internationales, d'associations de la société civile et de réseaux de recherche ont élaboré des ressources spécifiques, dans lesquelles l'attention était appelée sur la situation des personnes âgées durant la pandémie de COVID-19. Afin de faciliter l'accès à l'information pertinente, le secrétariat a constitué une liste de publications et de pages « ressources » qui est continuellement actualisée, au fur et à mesure que la situation évolue³. Le secrétariat a également apporté des contributions, notamment des exemples de bonnes pratiques émanant des membres du Groupe de travail permanent, au groupe de rédaction de la Note de synthèse du Secrétaire général sur l'impact de la COVID-19 sur les personnes âgées, publiée le 1^{er} mai 2020⁴.

² Les utilisateurs enregistrés peuvent accéder aux données à l'adresse www.ggp-i.org.

³ http://www.unece.org/fileadmin/DAM/pau/age/Covid-19/Covid19_OlderPersons.pdf.

⁴ https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/un_policy_brief_on_covid-19_and_older_persons_1_may_2020.pdf.

D. Préparatifs et lancement du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'exécution de la Stratégie régionale

20. Le Secrétaire général, dans son rapport sur les modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement (E/CN.5/2020/4), et le Conseil économique et social, dans sa résolution portant sur ces mêmes modalités (E/RES/2020/8), ont approuvé le calendrier pour le quatrième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, dans lequel il est prévu que les évaluations et examens au niveau national soient menés en 2021, les évaluations et examens au niveau régional en 2022 et l'examen mondial sur lequel s'achève l'évaluation en 2023. Au paragraphe 3 de la résolution, les États Membres sont invités à « recenser les mesures qu'ils ont prises depuis le troisième cycle d'examen et d'évaluation en vue de présenter les informations recueillies aux commissions régionales en 2022 » et chaque État Membre est engagé à « décider des mesures ou activités qu'il entend examiner, en utilisant une méthode participative partant de la base ».

21. Les directives de la CEE relatives à l'élaboration des rapports nationaux ont été diffusées par le Bureau du Groupe de travail permanent en septembre 2020 et le quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'exécution de la Stratégie régionale a alors été lancé dans la région de la CEE. Les directives ont été établies par un groupe de rédaction dirigé par le membre du Bureau représentant de l'Autriche, avec la participation active des membres du Bureau représentants de la Norvège et des ONG. Le projet de directives a fait l'objet d'un débat nourri lors de la réunion du Bureau, en avril, ainsi qu'à une réunion extraordinaire du Bureau qui lui était spécialement consacrée, en juin 2020.

22. Les États membres sont censés soumettre en septembre 2021 leurs rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid et de la Stratégie régionale d'exécution. Le respect de la date limite pour la soumission des rapports nationaux et la conformité de ces rapports aux directives applicables auront une importance capitale pour le bon déroulement de l'établissement, par le secrétariat, d'un rapport de synthèse pour le quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'exécution de la Stratégie régionale d'exécution.

III. Conclusions

23. La Déclaration ministérielle de Lisbonne (2017) a offert un cadre de référence important s'agissant de rationaliser les activités relatives à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie régionale dans la région de la CEE. Le rôle clef que joue le Groupe de travail sur le vieillissement en favorisant la mise en œuvre de la Stratégie dans la région a été une fois de plus confirmé par le Conseil économique et social qui, par sa résolution 2020/19, a approuvé la version révisée du mandat du Groupe de travail sur le vieillissement et le changement de nom du Groupe de travail en « Groupe de travail permanent sur le vieillissement ».

24. La crise de liquidités que connaît le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les mesures prises par le Secrétaire général pour gérer la situation financière de l'Organisation ont eu des répercussions sur la conduite des activités du secrétariat de la CEE en 2020, à savoir la préparation de la Feuille de route pour la prise en compte du vieillissement au Kazakhstan. Cela étant, les contributions financières et en nature que des États membres ont apportées récemment à l'appui du Groupe de travail permanent ont permis de garantir la mise en œuvre des activités majeures prévues cette année. Depuis la douzième réunion, les contributions financières destinées au fond « Vieillissement – phase III » à l'appui du programme de travail du Groupe de travail permanent en 2020-2022 se sont élevées à plus de 270 000 dollars des États-Unis ; elles ont été versées par l'Allemagne, l'Autriche, l'Estonie, la Norvège, le Portugal et la Suisse.